

# BIEUJAC - ST PARDON DE CONQUES

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique

## Séance du Jeudi 9 Novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 9 Novembre, à 19h15, le Conseil du SIRP de Bieujac – Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint Pardon de Conques, sous la présidence de Monsieur Jean Claude DUMENIL.

Etaient présents :

M. DUMENIL Jean Claude, président, membre titulaire  
M. PAING Jean Baptiste, vice-président, membre titulaire  
Mme DARRIET Mélanie, membre titulaire  
M. NORMANT Guillaume, membre titulaire  
M. BLANGERO Gilbert, membre suppléant  
M. GUERRERO Benoît, membre suppléant  
M. REVUELTA Fabrice, membre suppléant

Etaient excusés avec procuration :

M. DUCASSE Philippe, membre titulaire représenté par M. BLANGERO Gilbert  
M. BAGUR Jean Philippe, membre titulaire représenté par M. REVUELTA Fabrice

Etaient excusés :

M. BOURREL André, membre suppléant  
M. CHALOU PIN Jean-François, membre suppléant  
Mme JURADO GONZALEZ Evelyne, membre suppléante

Secrétaire de séance : Mr Fabrice REVUELTA

### **Approbation du Compte-rendu de la séance précédente**

Approbation du compte-rendu du 1 juin

#### **1. DM Achat d'ordinateur**

Mr le président demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à transférer 1142€ du compte de dépenses imprévues en fonctionnement vers l'investissement afin de pouvoir doter la secrétaire du SIRP d'un pc portable qui lui permettra de la remplir plus facilement ses obligations.

La proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mr Gilbert BLANGERO rappelle que la présence de la secrétaire du SIRP lors des réunion syndicale implique qu'elle rédige le compte-rendu et non que cette tâche revienne à un des élus.

Mr Gilbert BLANGERO rappelle également qu'afin d'éviter les Demandes Modificatives, il conviendrait d'estimer de meilleure façon le montant de l'investissement lors du vote du budget.

## **2. Personnel**

Une procédure de licenciement est lancée à l'encontre de Mme Marie-Claire CHOLLET

L'entretien initial, première étape de la procédure de licenciement, mené en sa présence mais aussi celles de MM. DUMENIL Jean Claude et BLANGERO Gilbert lui a été transmis par voie postale avec accusé de réception.

Sa patience et son bon relationnel étant remis en question pour continuer à exercer dans les meilleures conditions son travail à son poste d'animatrice, M. le président lui à proposé une modification de sa fiche de poste afin de la tenir éloignée des enfants.

Mme Marie-Claire CHOLLET ayant refusé la modification de sa fiche de poste, M. le président lui proposera une formation afin de la qualifier à de nouvelles tâches.

En attendant, il est envisagé de l'affecter à l'école de Bieujac où les enfants sont plus autonomes.

## **3. Mise à disposition jardin TAP**

Afin d'assurer la bonne pratique des activités de jardinage, l'école de Bieujac avait besoin d'un terrain.

Dans ce sens, le SIRP va signer une convention avec Mr Feral, habitant de Coimères, afin de pouvoir utiliser gracieusement un de ces terrains à proximité de l'école de Bieujac.

## **4. Travaux école Vacances de Noël**

### Saint Pardon de Conques

- Peinture du réfectoire
- Peinture et fixation d'étagères

### Bieujac

- Pose de la nouvelle porte dans la classe CE1/CE2
- Pose d'une porte et de son ferme porte dans les sanitaires

## **5. Questions Diverses**

- **Compte-rendu du conseil de classe**

L'animatrice d'anglais ne conviendrait pas.

Idée d'agrandissement de la cour par DPU, décision sera prise par le conseil municipal de Bieujac.

- **Dérogation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018**

Passage à 4 jours ou maintien des 4,5 jours

L'intérêt de l'enfant doit rester au cœur du débat.

Le corps enseignant préconise la conservation du rythme actuel (4,5j)

La tendance au sein du SIRP rejoint l'avis du corps enseignant.

Le maintien de ce rythme avec TAP mais certainement sans aide financière de l'état, contraindra les parents d'élèves à compenser financièrement ces manques.

Un sondage sera transmis aux mêmes parents d'élève dans le courant semaine 46.

**FIN DE LA SEANCE à 20h50**